



Ville des abeilles Formulaire de demande

A) Informations sur la ville/collectivité

Municipalité/Première nation : Mont-Saint-Hilaire

Province/territoire : Québec

Maire, chef de bande ou conseiller municipal

Nom et titre : M. Yves Corriveau, Maire

Nom du demandeur et titre : Mme Mariève Lafontaine, cheffe de division Environnement

Département ou service : Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement

Adresse : 100, rue du Centre-Civique

Ville/réserve : Mont-Saint-Hilaire Province/territoire : Québec

Code postal : J3H 3M8

Courriel : m.lafontaine@villemsh.ca Téléphone : 450-467-2854 poste 2244

Référent Bee City et titre (en l'absence de demandeur)_____

Département ou service_____

Adresse_____

Ville/réserve_____ Province/territoire_____

Code postal_____

Courriel_____ Téléphone_____

Veillez lister les membres composant votre communauté de protecteurs des pollinisateurs Bee City. Cette équipe sera responsable de l'encadrement du programme et de sa mise en œuvre (*agrandissez ou réduisez le tableau si nécessaire*) :

Nom	Affiliation	Courriel
Mme Mariève Lafontaine	Employée	
Mme Véronique Charette	Employée	

Pour toute question, veuillez contacter Shelly Candel à shelly@beecitycanada.org ou au 647-402-0133.

Contact média (en l'absence de demandeur)

Nom et titre _____

Département ou service _____

Courriel _____ Téléphone _____

Décrivez les différentes initiatives déjà mises en œuvre dans votre ville, votre communauté ou région et qui ont pour but d'aider les pollinisateurs. Il peut s'agir de jardins pour pollinisateurs existants, de projets de restauration d'habitats, d'efforts de réduction ou d'arrêt de l'usage de pesticides ou bien d'activités éducatives destinées à informer sur le rôle et l'importance des pollinisateurs.

Les différentes initiatives mises en place par la Ville de Mont-Saint-Hilaire :

- Parcelle démonstrative d'un pré fleuri pour pollinisateurs avec panneau explicatif au site de la bibliothèque
- Intégration de plantes qui attirent les pollinisateurs dans les aménagements
- Utilisation de mélanges de semences à gazon favorables pour pollinisateurs dans les aménagements paysagers et les parcs de la ville ;
- Bannissement de l'utilisation de pesticides pour la gestion régulière des parcs et espaces verts sur le territoire de la Ville (à l'exception de l'application de RoundUp de façon très occasionnelle pour le contrôle de l'herbe à puce, pour une considération de santé publique)
- Tenu de kiosques éducatifs sur le thème des pollinisateurs (souvent lors de la distribution d'arbres au printemps et lors d'événements « place à la famille »)
- Application d'un règlement interdisant l'utilisation de pesticides sur le territoire de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, à moins d'obtenir un permis émit par la Ville. Ce permis est exigé pour tous les pesticides, sauf pour les biopesticides et les pesticides à faible impact listés dans le Code de gestion des pesticides du gouvernement du Québec. Ce règlement bloque la possibilité d'utiliser tout produit de classe 3.

B) Frais annuels d'inscription

Il n'y a pas frais d'inscription pour la demande initiale. Les frais s'appliqueront uniquement lors du renouvellement de l'inscription annuelle.

Moins de 5 000 habitants	GRATUIT
--------------------------	---------

Pour toute question, veuillez contacter Shelly Candel à shelly@beecitycanada.org ou au 647-402-0133.

De 5 001 à 10 000 habitants	150 \$
De 10 001 à 25 000 habitants	200 \$
De 25 001 à 50 000 habitants	300 \$
De 50 001 à 100 000 habitants	400 \$
De 100 001 à 250 000 habitants	500 \$
De 250 001 à 500 000 habitants	750 \$
De 500 001 à 1 000 000 d'habitants	1000 \$
+ d'un million d'habitants	1500 \$

C) Engagement et actions

Je/nous, soussigné, comprends que le programme de Ville amie des abeilles consiste en trois engagements et notre ville s'engage à mener des actions visant à les soutenir.

1. **Création d'un habitat sain pour les pollinisateurs** : Décrivez les actions que vous allez mener pour créer, améliorer ou maintenir un habitat pour les pollinisateurs tout en réduisant ou supprimant l'utilisation de pesticides (*ajoutez ou supprimez des lignes si nécessaire*).
 - Modification du règlement sur les nuisances pour y rehausser, sur les terrains privés, la hauteur maximale des herbacées de 15 cm à 30 cm et en permettant textuellement l'aménagement de jardins naturels pour pollinisateurs ;
 - Réduction des superficies de tonte de 1 % et remplacement par des espèces végétales (herbacées et arbustives) favorables aux pollinisateurs ;
 - Poursuite de l'utilisation de semences à gazon favorables pour pollinisateurs et de l'utilisation de plantes qui attirent les pollinisateurs dans les aménagements paysagers ;
 - Poursuite de l'application de la réglementation interdisant l'usage des pesticides sur le territoire de la Ville de Mont-Saint-Hilaire sans avoir au préalable obtenu un permis de la Ville. Identification de pistes d'amélioration pouvant être apportées à la

Pour toute question, veuillez contacter Shelly Candel à shelly@beecitycanada.org ou au 647-402-0133.

réglementation en vigueur afin de mieux protéger les pollinisateurs pouvant être affectés par des pesticides à faible impact.

2. **Éducation du public sur l'importance du rôle des pollinisateurs** : Décrivez les actions qui seront mises en place afin d'éduquer les habitants, les employés municipaux et les visiteurs sur le rôle crucial que jouent les pollinisateurs et sur ce que chacun peut faire pour les protéger (*ajoutez ou supprimez des lignes si nécessaire*).

- Maintenir le panneau explicatif sur la parcelle de démonstration au site de la bibliothèque et installer 3 panneaux additionnels sur des sites pertinents où d'autres jardins à pollinisateurs seront installés
- Publication au printemps et à l'automne d'articles destinés à l'ensemble de la population sur le rôle des pollinisateurs, qui sont nos pollinisateurs et les gestes à poser pour favoriser leur présence chez soi. Ces publications seront effectuées sur les réseaux sociaux de la Ville et dans le bulletin Horizon (bulletin trimestriel d'information de la Ville).
- Transfert d'information aux entrepreneurs à l'œuvre sur le territoire de la Ville de Mont-Saint-Hilaire pour et pistes pour réduire leur impact

3. **Célébration annuelle des pollinisateurs** : Décrivez comment votre collectivité célébrera les pollinisateurs durant la semaine internationale des pollinisateurs (troisième semaine de juin) ou à d'autres occasions (*ajoutez ou supprimez des lignes si nécessaire*).

- Publications sur les réseaux sociaux de la Ville pour célébrer les pollinisateurs.
- Organisation d'un atelier sur la gestion écologique de la pelouse et les stratégies à la portée de tous pour favoriser un habitat propice aux pollinisateurs à la maison (hôtes à insectes, quelles plantes choisir, etc).

D) Exigences complémentaires

Je/nous m'engage à respecter les exigences suivantes :

1. Faire connaître publiquement votre désignation de Ville des abeilles en installant une signalétique dans la ville, la région ou la communauté, sur votre site Internet ou tout autre endroit stratégique.
2. Faire votre demande d'inscription annuelle afin de renouveler votre désignation de Ville des abeilles. Un formulaire de renouvellement vous sera envoyé accompagné d'une demande de paiement des frais de renouvellement

Pour toute question, veuillez contacter Shelly Candel à shelly@beecitycanada.org ou au 647-402-0133.

E) Documents à joindre à la demande

Merci de fournir en plus du présent formulaire de demande :

1. le logo de votre ville, région ou Première nation (format png) accompagné de ses règles d'usage ;
2. un court texte (50-100 mots) résumant votre volonté de devenir une Ville des abeilles, accompagné de photos si possible. Cela nous permettra de partager la bonne nouvelle sur nos réseaux sociaux.

F) Signatures

Demandeur



Signature

Mariève Lafontaine

Nom

Cheffe de division Environnement

Titre

03 janvier 2022

Date

Référent Bee City Canada (en l'absence de demandeur)

Signature

Nom

Titre

Date

G) Étapes suivantes

1. (Demandeur) envoyer le formulaire de demande par courriel (en PDF) accompagné des documents requis à applications@beecitycanada.org avec "APPLICATION" dans l'objet du message.

Pour toute question, veuillez contacter Shelly Candel à shelly@beecitycanada.org ou au 647-402-0133.

2. (Bee City Canada) étudiera votre demande dans un délai de trois jours ouvrés. Bee City Canada vous informera de l'acceptation de votre demande ou vous demandera de clarifier certains éléments si nécessaire.

H) Engagement de Bee City Canada

Bee City Canada rendra publique l'obtention de votre statut de Ville des abeilles sur son site Internet, sur les réseaux sociaux, ainsi que sur d'autres supports. En plus de cela, vous recevrez une trousse de bienvenue incluant notamment une déclaration officielle reconnaissant votre statut de Ville ou Première nation des abeilles

Nous sommes reconnaissants que vous ayez pris la décision de vous engager à avoir une action positive en faveur de la protection des pollinisateurs, ainsi que d'être un modèle pour les autres communautés à travers le pays.